



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COMMISSION FORMATIONS des DIRIGEANTS – Le point sur les formations tout terrain et fiches techniques
3. COMMISSION JURIDIQUE – Réunions restreintes des 13 et 20 mars 2026
4. COMMISSION DE L'ARBITRAGE Lois du jeu – Réunion visio du lundi 16 mars 2026
5. INFORMATIONS – Points règlements
6. COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES – Criterium des Exempts et point des inversions
7. COMMISSION FOOTBALL ANIMATION – Points sur les coupes
8. COMMISSION STATUT de L'ARBITRAGE - Réunion du vendredi 20 mars 2026
9. COMMISSION de L'ARBITRAGE – Réunion du 08 janvier 2026
10. COMMISSION de L'ARBITRAGE – Réunion du 11 février 2026
11. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS – Tournois
12. COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS – Forfaits Généraux
13. COMMISSION FEMININES – Forfait Général



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 27 MARS 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 22 MARS 2026** y compris les matchs arrêtés.

Le Président de la Commission
Jean Marie HUYS.



COMMISSION FORMATION DES DIRIGEANTS



LE POINT SUR LES FORMATIONS TOUT TERRAIN

Module « ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOTBALL U6/U11 » :

❖ **Le dimanche 22 mars 2026 à Libercourt**

15 personnes ont suivi cette formation animée par Didier CLAY et Alec LE HINGUERAT
Excellente participation des « apprenants » représentant les clubs de Libercourt, Sallaumines, et Wingles.

❖ **La prochaine formation se déroulera le samedi 18 avril 2026 de 08 h 30 à 12 h 30 à Lestrem**

Complexe sportif Val de Lawe, 343, rue des mioches 62136 LESTREM.

Inscriptions par le club ou par le stagiaire : Lien d'inscription : [PFFD - Artois](#)

Voir ci-dessous la fiche pédagogique descriptive que vous pouvez transmettre aux intéressés ou (et) afficher au club house ou vestiaires.

En cas de difficultés d'inscription ou renseignements complémentaires, contacter Louis DARTOIS – Tél. 06.08.03.44.93 ou mail ldartois5962@outlook.fr

Rappels importants :

- Ce module concerne toute personne souhaitant s'impliquer dans l'accompagnement des équipes de U6/U11 : Parents, Dirigeants, Educateurs débutants, Joueurs, Arbitres.
- Pour toute personne non licenciée nous contacter.

Remerciements aux clubs de Libercourt et Lestrem pour l'accueil.

Pour la Commission Formations
Louis DARTOIS



FORMATION DIRIGEANTS TOUT TERRAIN



Accompagner une équipe de football U6/U11	
FICHE PÉDAGOGIQUE	
Thème	Vivre ensemble dans son club
Objectifs du module	• Accompagner l'éducateur responsable de l'équipe dans les missions administratives, logistiques et éducatives • Maîtriser l'organisation et la sécurité des rencontres • Connaître les lois du jeu adaptées à la pratique des enfants de 5 à 10 ans
Public concerné	• Parents, dirigeants, volontaires, bénévoles, éducateurs, joueurs et arbitres (tout acteur souhaitant accompagner les enfants dans la pratique du football d'animation)
Prérequis des participants	• Avoir 16 ans et être licencié à la FFF Non obligatoire mais recommandé : avoir suivi en e-learning le module PARENTS A VOUS DE JOUER
Programme du module	• La place et la fonction de l'accompagnateur au sein du club • Le rôle de l'accompagnateur avant, pendant et après la rencontre • La mission éducative et le devoir d'exemplarité • L'accompagnateur : relais entre l'éducateur et l'enfant/parents (posture à adopter) • Comment organiser une rencontre de football U6 à U11, connaissance des lois du jeu, comment appréhender un groupe d'enfants.
Durée du module	4 heures en présentiel / Attestation fournie par IEFF
Formateurs	DIDIER CLAY / ALEC LE HINGUERAT
Date et lieu	Samedi 18 avril - 8h30 à 12h30 / Salle du centre association jeunesse - Complexe sportif VAL DE LAWE - 353 Rue des Mioches - LESTREM



COMMISSION JURIDIQUE



REUNIONS RESTREINTES DES VENDREDIS 13 ET 20 MARS 2026

L'ensemble des PV de la Commission des Litiges Sportifs et Administratifs est consultable directement dans les **Procès-Verbaux disponibles dans Footclubs**.

Nous vous invitons donc à vous référer à Footclubs pour prendre connaissance des décisions relatives à cette commission.

Rubrique Organisation, Procès-Verbaux, Gestion des Litiges Administratifs et Sportif.

Il suffit de cliquer sur le chiffre présent à la ligne de la Commission pour avoir accès aux Procès-Verbaux.

Organisation	commissions du centre de gestion selectionne ainsi que le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions publiés. Cliquez sur le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions	
Identité club	Centre de gestion 6801 - DISTRICT ARTOIS ☐ Tous les centres de gestion	
Utilisateurs Footclubs		
Membres du club		
Educateurs du club		
Centres de gestion	Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions
Procès-verbaux	APPEL DISCIPLINE	4
	DISCIPLINE	35
	GESTION DES LITIGES ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS	1

Nous vous remercions de votre compréhension.

COMMISSION JURIDIQUE DU JEUDI 20 MARS 2026

RECLAMATION D'APRES MATCH

Dimanche 08/03/2026

Seniors D7 B : RUITZ AJ 2 – LA COMTE OC 2 (réclamation de LA COMTE OC)

Le Président,
Marc TINCHON

Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD



INFORMATIONS REGLEMENTS



ARTICLE 83 : VERIFICATION DE CONFORMITE DES CLUBS

Le District souhaite rappeler aux clubs de vérifier qu'ils sont bien en conformité avec l'article 83 des Règlements Généraux, notamment en ce qui concerne le nombre d'équipes engagées en fonction du niveau de leur équipe première.

Les ententes ainsi que les équipes vétérans ne sont pas prises en compte chez les seniors. Les clubs doivent également prendre connaissance des autres particularités existantes pour les différentes catégories.

Afin d'éviter toute situation irrégulière pouvant entraîner des conséquences administratives ou sportives, il est recommandé aux clubs d'anticiper et de procéder à cette vérification dès à présent.

Pour toute question complémentaire, les services du District restent à votre disposition.

ARTICLE 92 ET 93 DES REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

Suite à de nombreux problèmes dans la programmation des matches, il est impératif que les clubs qui désirent changer de date ou d'horaire pour leur match fassent leur **demande par FOOTCLUBS**.

Toute demande faite par mail (même par mail sécurisé) sans passer par FOOTCLUBS sera automatiquement refusée par la commission compétente.

De plus, sans l'accord du club adverse, le match restera programmé à la date ou à l'heure programmée sauf si la commission compétente juge l'opportunité de modifier elle-même l'horaire ou la date. La commission restant souveraine quant à sa décision.

Application de l'article 136 – Alinea 1

Dispositions applicables aux rencontres sur 3 jours (période du samedi au lundi ou du vendredi au dimanche)

Il y a lieu, de considérer, dans le cadre des Règlements Généraux du District, les rencontres concernant les équipes 1, 2 et 3 d'un même club comme ayant lieu le même jour.

Exemple : Il faut se dire que le samedi et le lundi sont considérés comme étant le DIMANCHE.

En conséquence :

- Un joueur ne peut figurer que sur la feuille de match d'une seule et même équipe pendant la période considérée

Exemple : Un joueur qui a joué en équipe 1 ne peut jouer qu'en équipe 1 durant la période, et, un joueur qui a joué en équipe 2 ne peut jouer qu'en équipe 2 durant la période, etc...

- Lorsque les équipes 1, 2 et 3 disputent une rencontre pendant la période, un joueur peut être incorporé, dans le respect de l'alinéa cité en référence, dans l'une quelconque des équipes

Exemple : Un joueur qui a joué en équipe 1, le weekend précédent la période, peut jouer en équipe 2 si l'équipe 1 joue durant la période, par contre il ne peut prendre part, à une autre rencontre d'une autre équipe durant cette même période.

Exemple : Si un joueur a joué avec l'équipe 1 le samedi, il ne peut pas jouer avec l'équipe 2 ou 3 le lundi, même si l'équipe 1 joue

- Par contre, si l'une des équipes supérieures ne joue pas tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut pas être aligné dans une équipe inférieure.

Exemple : L'équipe supérieure ne joue pas durant cette période, AUCUN joueur ne peut participer dans une équipe inférieure.

AVIS IMPORTANT « TOURNOIS »

De nombreux clubs annoncent des tournois à Pâques, le 1er, 8 mai et à la Pentecôte. – Compte tenu du retard pris (ou à venir) par les compétitions, des rencontres de championnat et de coupes seront OBLIGATOIREMENT programmées pendant ces périodes. - Il est rappelé que les compétitions sont prioritaires sur les tournois, même si ceux-ci sont homologués. De ce fait, il est recommandé de prévoir des plages horaires, aux heures habituelles, dans l'organisation des tournois pour permettre les rencontres officielles et, à fortiori, de tenir compte du fait que certaines de vos équipes sont susceptibles d'être concernées par ces rencontres en retard.

Le secrétaire Général,
Denis LAMORILLE





COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES



CRITERIUM des EXEMPTS

Rencontres des 28 et 29 mars 2026 :

U14/U15 : LENS USO (U15 D5 D) – BILLY BERCLAU US (U14 D2 B)
LOISON AS (U15 D4 B) – BEUVRY US (U15 D3 B)
ASBCA 2 (U15 D5 C) – AUCHEL US (U15 D5 B)

U16 : LAMBRES/ESTREE (U16 D3 A) – SAINS RC (U16 D3 C)
LABEUVRIERE ES (U16 D3 C) – COURRIERES AS (U16 D3 D)

U17 : PAS de RENCONTRE

U18 : SAILLY AS (U18 D4 C) – BETHUNE AFCLL (U18 D4 B)

POINT des INVERSIONS

Les rencontres suivantes sont inversées suite à un forfait lors du match « aller » (Journée des 14 et 15/03/2026)

U18 D1 : MARLES COS – HOUDAIN US
Retour à HOUDAIN le 09/05/2026
Frais d'arbitrage à la charge du COS MARLES (*Annexe 8 - article 3*)

U17 D2 B : SALOME AS – LAVENTIE ES
Retour à LAVENTIE le 09/05/2026
Frais d'arbitrage à la charge de l'AS SALOME (*Annexe 8 - article 3*)

U15 à 8 C : COJEUL OC 2 – BOUBERS US
Retour à BOUBERS le 09/05/2026

U15 à 8 E : CARVIN DYNAMO FC 2 – BREBIERES AS 2
Retour à BREBIERES le 09/05/2026

Le Président de la Commission
Pascal WATEL

Le Secrétaire de la Commission
Marc TINCHON



FOOTBALL ANIMATION



POINT SUR LES COUPES

PROGRAMMATION pour le 28 Mars 2026 :

- Finales du Festival U13 Pitch Garçons et Filles à BULLY LES MINES
- 3^{ème} Tour de la Coupe d'Artois U13 Garçons, les différents plateaux sont sur F.A.L.
- 2^{ème} Tour de la Coupe de District U13 Garçons, les différents plateaux sont sur F.A.L.
- 3^{ème} Tour du Festival U11

CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE DE DISTRICT U13 PITCH :

STADE René CORBELLE		
Boulevard Alfred JOSIEN, 62190 BULLY LES MINES		
<i>(TERRAINS SYNTHETIQUE et GAZON)</i>		
U13 Garçons		U13 Filles
AIRE OS	LAVENTIE ES	ANZIN ES
ARRAS FA	LIEVIN OLYMPIQUE	BETHUNE STADE
BETHUNE STADE	NOEUX US	BEUVRY US
BIACHE US	NOYELLES SOUS LENS US	COURRIERES AS
BULLY ES	NOYELLES GODAULT AC	HENIN FCF
CROISILLES US	OIGNIES ASSB	LENS RC
DIVION US	SAINT NICOLAS SC	LIEVIN OLYMPIQUE
HARNES UAS	VERMELLES US	VERMELLES US

Rappel important du règlement pour le Festival U13 Pitch:

- 1- Les joueurs ou joueuses doivent être qualifiés au club au plus tard le 31 janvier 2026.
- 2- Les joueuses U14F sont autorisées à participer en équipe garçons, ainsi que 3 joueurs ou joueuses U11 maximum par équipe.
- 3- Possibilité de faire jouer **au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 1 hors période** (Article 160 des Règlements Généraux de la FFF).
- 4- En cas d'absence d'un joueur ou joueuse 40 points seront retirés à l'équipe concernée.

CLUBS QUALIFIES POUR LE 3ème TOUR DE LA COUPE ARTOIS U13 :

Les 52 équipes qualifiées sont : Esp. CALONNE LIEVIN, US BEUVRY, USO BRUAY, JS ECOURT, ESD ISBERGUES, ENT. VERQUIN, US BILLY-BERCLAU, FC MERICOURT, US PAS, US HOUDAIN, US ST POL, USC AVION, FCE LA BASSEE, RC LABOURSE, ES ANZIN, USO LENS, DIANA LIEVIN, FC MONTIGNY, AS COURRIERES, AAE DOURGES, US GONNEHEM, USSM LOOS, RC SAINS, EC MAZINGARBE, RUCH CARVIN, COS MARLES, OC COJEUL, AJ ARTOIS et Olympique HENIN.

CLUBS QUALIFIES POUR LE 2ème TOUR DE LA COUPE ARTOIS U13 :

Les 40 équipes qualifiées sont : AS FREVENT, FC ATREBATE, AS VALLEE TERNOISE, JS TINCQUIZEL, AS MONCHY-BRETON, ES STE CATHERINE, O. LA COMTE, USA LIEVIN, SCF ACHICOURT, AS AUCHY, ES VENDIN, FC VERQUIGNEUL, AG GRENNAY, US ANNEZIN, AAE AIX, AC NOYELLES/GLDT, SC FOUQUIERES, FC TORTEQUENNE, Dynamo CARVIN, RC SAINS, FC AUCHEL, RC LABOURSE, FCH LENS, US LAPUGNOY, FC LILLERS, FC BUSNES, RUCH CARVIN, AS PONT à VENDIN, AS SALOME, ES ELEU, AAE EVIN, US ROUVROY, Olym. BURBURE, Int. NORRENT-FONTES, ES LABEUVRIERE, AS BARLIN, US HESDIGNEUL, OS ANNEQUIN et les clubs encore qualifiés en Coupe d'Artois.

Rappel du règlement pour les Coupes Artois et District en U13 Garçons:

Listing des 12 licences Footclubs à présenter (deux absents tolérés).

Il faut 10 joueurs qui participent sous peine de disqualification avec la possibilité de jouer avec 3 U11.

Les deux premières équipes sont qualifiées.

Les jonglages départagent les équipes en cas d'égalité, il est donc obligatoire de les réaliser.

La feuille doit être remplie intégralement et renvoyée dans les 48h00 sous peine d'élimination.

Attention : La réalisation des jonglages est obligatoire avec 50 pieds droit et/ou gauche pas d'autres surfaces tolérées (deux essais et départ ballon au sol), et 20 têtes. Inscrire le total pied + tête sur la feuille de match.

ATTENTION : Nous rappelons aux clubs recevants qu'ils doivent utiliser les feuilles de match « plateau Coupes en Foot Animation » et transmettre les résultats sur FAL avec la copie de la feuille de match (Photo ou scan) et cela dans les 48 Heures.

Le Président de la Commission

Alain DELHAYE



Le Responsable des Coupes

Didier CLAY





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



Réunion du : Vendredi 20 mars 2026

Président : M. Daniel SION

Présents : MM. Michel KLECHA - LAURENT Patrick - Serge PAUCHET - André SOJKA

Excusés : Mme LETENDART Cindy - M. Jacques RIBAILLE

ORDRE DU JOUR :

- Etudes des demandes de changement de club des arbitres.
- Situation des clubs au 28 février 2026.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE CLUB RELEVANT DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT ARTOIS.

DEMISSIONS / MUTATIONS / INDEPENDANTS

Les décisions prises ci-dessous se réfèrent aux articles 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 35 bis du règlement du Statut de l'Arbitrage et ne concernent que les décisions des clubs évoluant en District.

DOSSIERS :

Dossier ASSAILAL Zakaria (9603296824) de l'US LOOS en GOHELLE (501299) pour l'AAE AIX NOULETTE (514721)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. ASSAILAL Zakaria (9603296824) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de l'AAE AIX NOULETTE (514721), à compter du 18/08/2025 et dit que M. ASSAILAL Zakaria (9603296824) couvrira le club de l'US LOOS en GOHELLE (501299) pour les saisons 2025/2026, 2026/2027 et 2027/2028 ne couvrira aucun club pour la saison 2027/2028, ne couvrira le club de l'AAE AIX NOULETTE (514721) qu'à partir de la saison 2029/2030.

Dossier BOUREL Brice (9602442034) du FC ST MARTIN LA SAUVETTE (5019879) pour l'ES OURTON (530391).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. BOUREL Brice (9602442034) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club de l'ES OURTON (530391), à compter du 17/09/2025, et dit que M BOUREL Brice (9602442034) couvrira le club de l'ES OURTON (530391) dès la saison 2025/2026.

Dossier LECLERCQ Mathias (2548135168) de l'ES LABEUVRIERE (501135) pour l'AS SAILLY LABOURSE (527651).

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. LECLERCQ Mathias (2548135168) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club de l'AS SAILLY LABOURSE (527651), à compter du 07/09/2025, et dit que M. LECLERCQ Mathias (2548135168) ne couvrira aucun club pour les saisons 2026/2027, 2027/2028, 2028/ 2029 et 2029/2030, ne couvrira le club de l'AS SAILLY LABOURSE (527651) qu'à partir de la saison 2030/2031.

Dossier NOULIN Jonathan (2544039280) du FC BOUVIGNY BOYELLES (531561) pour l'AS LENS (501301)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. NOULIN Jonathan (2544039280) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, refuse la licence pour la saison 2025/2026 au club de l'AS LENS (501301) à compter du 08/03/2026 demande de changement de club effectuée hors période possible de mutation date limite le 28 février.

Dossier PRESSE Yannick (1931142335) du FC ESTEVELLES (526824) pour l'AS LENS (501301)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. PRESSE Yannick (1931142335) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de l'AS LENS (501301) à compter du 11/10/2025 et dit que M. PRESSE Yannick (1931142335) couvrira le club du FC ESTEVELLES (526824) pour les saisons 2025/2026, 2026/2027, ne couvrira aucun club pour les saisons 2027/ 2028, 2028/2029, ne couvrira le club de l'AS LENS (501301) qu'à partir de la saison 2029/2030.

Dossier RAVAT LEFEBVRE Ethan (2545599100) de l'ES LAVENTIE (501208) pour le club de l'AFCLL BETHUNE (554024).

En réponse à la demande de licence de M. RAVAT LEFEBVRE Ethan (2545599100), la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois accorde la licence au club de l'AFCLL BETHUNE (554024) à compter du 14/10/2025 et transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut Arbitrage pour le rattachement.

Dossier SORICELLI Benjamin (2543750066) de l'US VERMELLES (515775) pour LENS FUTSAL (565271)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SORICELLI Benjamin (2543750066) la Commission du Statut de l'Arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de LENS FUTSAL (565271), à compter du 20/12/2025 et dit que M. SORICELLI Benjamin (2543750066) ne couvrira aucun club pour les saisons 2025/2026, 2026/2027, 2027/ 2028 et 2028/2029, ne couvrira le club de LENS FUTSAL (565271) qu'à partir de la saison 2029/2030.

Dossier SYLLA Mahamadou (25435650703) de l'AC CAMBRAI (500165) pour l'US ABLAIN (501096)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SYLLA Mahamadou (25435650703) la commission du Statut de l'arbitrage du District Artois, accorde la licence au club de l'US ABLAIN (501096), à compter du 26/09/2025 et dit que M. SYLLA Mahamadou (25435650703) couvrira aucun club pour les saisons 2025/2026, 2026/2027, 2027/ 2028 et 2028/2029, ne couvrira le club de l'US ABLAIN (501096), qu'à partir de la saison 2029/2030.

ARBITRES N'AYANT PAS RENOUVELE LEUR LICENCE au 31 août 2025
ne pourront couvrir leur club pour la saison 2025/2026

US ABLAIN : M. PETIT Mathieu.
AAE AIX NOULETTE : M. MOREL Pascal.
USA ARLEUX : M. FLEURANT Hugault.
ASPTT ARRAS : M. BASTIE Lucas.
SC AUBIGNY/SAVY/CAMBLAIN: M. APOLINARSKI Loam.
FC AUCHEL : M. LEFELLE Romain.
US CHTS AVION: M. MARLIERE Guy.
AS BARLIN: M. LESAGE Guillaume.
AS BEAURAINS: M. REMY Roland.
RC VAUDRICOURT KENNEDY: M. MORIEUX Thomas.
AS BONNIERES: M. DEPLANQUE Louis.
RC BOURS: MM. FERLIN CHOCHOY Damien et GIFFARD Jordan.
FC BOUVIGNY: M. NOULIN Jonathan.
O BURBURE: MM. CUVELETTE Louis et VANDENKOORNHUYSE Martin
DYNAMO CARVIN: M. SERGEANT David.
RUCH CARVIN: M. MASTIN Axel.
US DROCOURT : M. DEVISE Jean Luc.
SC FOUQUIERES : M. DECOUDU Ameryck.
AS FREVENT: M. CAPY Christopher.
US GRENAY: M. BENS Erwan.
JF GUARBECQUE: M. WATRINET Louis.
CS HABARCQ : M. SELLIER Ugo.
ES HAILLICOURT : M. SALVETTI Mathias.
UAS HARNES : M. DELACOURT Théo.
St HENIN : MM. POTIER Ethan et VANBRUGGHE Baptiste.
FC HERSIN : M. DUPUICH Quentin.
FC HINGES : M. LEROY Loux Ence.
AS VENDIN 2000 : MM. CADART Anthony et RIDON Aurélien.
ES LABEUVRIERE : MM. BAUELLE Cédric et BOULINGUEZ Sébastien.
DR LAMBRES : M. COCQ Baptiste.
AS LENS: M. RENIER Thibault.
FCH LENS : MM. BONNET Clément et GALLIANO Enzo.
AFC LIBERCOURT : MM. BOUAZZA Ismaël et GRANDJEAN Noah...
O LIEVIN: M. VANDENBERGHE Ugo.
AS LOISON: M. BRONGNART Kevin.
USSM LOOS/GOHELLE: MM. BOCQUET Constant, DRELON Tim, LACHERY Nathan et VANDENBERGHE Ugo.
EC MAZINGARBE: MM. FLANDRINCK Enzo et PARIS Timothée.
FC MERICOURT: M. KLEMESIAK Renaud.
US MONCHY/BOIS : Mme FERAL Clémence.
AS VALLEE / TERNOISE : M. DUPONT Fabien.
AC NOYELLES GDLT : M. HU Ritchie.
ASBB OIGNIES : Mme DUPLOUICH Audrey.
AS PONT VENDIN : M. PIRET Sébastien.
ES ROEUX : M. MELIN Rémi.

ES ST LAURENT : M. ALEXANDRE Antoine.
FC TILLOY : M. CHOQUET Bruno.
FC VALHUON : M. DESNYDER Thibaut.
AS VIOLAINES : Mme DAVID Lola.

ARBITRES AYANT RENOUVELE LEUR LICENCE après le 31 août 2025
ne pourront couvrir leur club pour la saison 2025/2026

FC CAMBLAIN CHATELIN : M RICART Christian.
US CROISILLES : M. AUDEGOND Philippe.
USA LIEVIN : M. LADRIERE Théo.
US MONCHY/BOIS : M. CAPRON Clément
AJ NEUVILLE : M. SOUILLARD Claude.
CS PERNES : M. LEWANDOWICZ Pierre Marie.
ES ST LAURENT : M. DEBERLES Noah.
AS TINCQUIZEL : M. DEGEZ Anthyme.
AS VIOLAINES : M. DELBOIS Georges.

LICENCE CANDIDAT ARBITRE ENREGISTREE après le 28 février 2026
ne pourra couvrir son club pour la saison 2025/2026

ES ANGRES : M. GOUMZI Sacha.

DOSSIER MEDICAL NON RECU au 28 février 2026

La commission du Statut de l'Arbitrage du District constate que le dossier médical des arbitres suivant **est toujours en attente de document**, la commission conseille aux clubs de se rapprocher de leur arbitre pour faire le point sur leur situation. Ces arbitres risquent de ne pas les couvrir **en fin de saison 2025/2026** pour insuffisance de matchs officiés.

ES AGNY : M. CHOTEAU Antoine.
FC ANNAY/LENS : MM. GRESSEZ Florian et LARDEMER Noa, Mme LOUNAS Kenza.
US CHTS AVION: M. MERCIER Johnny.
AS BARLIN: M. BOISTA Giovanni.
FC CAMBLAIN CHATELIN : M. SACLEUX Mathys.
RUCH CARVIN: M. CORDIER Mael.
US CROISILLES : M. AUDEGOND Philippe.
AG GRENAY: M. LELONG Bryan.
FC LA COUTURE : M. ALLART Maxime.
US LAPUGNOY: M. MALEON Dylan.
AS LENS: M. BOISTA Giovanni
FCH LENS: MM. AMROUCH Ilyas et FLEURAND Ruddy.
USO LENS: M. ABBAD Ali.
ESP. CALONNE LIEVIN: MM. MICYNSKI Thomas et PAWLOWSKI Emeric.
RC LOCON: M. WAREMBOURG Mathys.
USSM LOOS/GOHELLE : MM. DEVISMES Ethan et TISSIER Alexis.
US ROUVROY: M. MARTIN Matheo.
ES ST CATHERINE: M. CHOTEAU Antoine.
AS VIOLAINES : MM. DELBOIS Georges et PLESSIET Nathan.

CLUBS EN INFRACTION – SITUATION PROVISOIRE AU 28 février 2026

PREMIERE SAISON D'INFRACTION : 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2026/2027. Amende suivant niveau compétition.

ES BOIS BERNARD (D7) : 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de 50€

AS FAMPOUX (D7) : 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de 50€

FC FERFAY (D7) : 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de 50€

CS PERNES (D5) : 1 arbitre au club pour 1 requis, a enregistré sa licence après le 31 août 2025 ne couvre pas, manque 1 arbitre amende de 50€

DEUXIEME SAISON D'INFRACTION : 2 joueurs mutés au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2026/2027. Amende suivant niveau compétition.

RC VAUDRICOURT KENNEDY (D2) : 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas avant 2029/2030, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 2 = 100\text{€}$

FC HERSIN (D2) : 1 arbitre au club pour 1 requis, ne couvre pas avant 2029/2030, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 2 = 100\text{€}$

AS VALLEE de la TERNOISE (D4) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 2 = 100\text{€}$

US RIVIERE (D7) : 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 2 = 100\text{€}$

AS ROCLINCOURT (D7) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 2 = 100\text{€}$

TROISIEME SAISON D'INFRACTION et PLUS : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2026/2027. Amende suivant niveau compétition

FC TILLOY LES MOFFLAINES (D5) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 3 = 150\text{€}$ à prélever.

En outre, ce club ne pourra immédiatement accéder à la division supérieure s'il a gagné sa place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage). La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

QUATRIEME SAISON D'INFRACTION et PLUS : 0 joueur muté au lieu de 6 mutés, applicable pour la saison 2026/2027. Amende suivant niveau compétition

AS BARLIN (D4) 2 arbitres au club pour 1 requis, ne couvrent pas avant 2029/2030, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 4 = 200\text{€}$ à prélever.

RC CALONNE RICOUART (D6) 0 arbitre au club pour 1 requis, manque 1 arbitre amende de $50\text{€} \times 4 = 200\text{€}$.

En outre, ces clubs ne pourront immédiatement accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place (article 47-2 du Statut de l'Arbitrage). La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

- Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.
- Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et est fixé à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage.
- Une sanction financière est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février (article 46).
- L'amende est appliquée par arbitre manquant et varie suivant la compétition à laquelle participe l'équipe première du club.
- En plus des sanctions financières, les sanctions sportives prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage sont applicables en fonction du nombre d'années d'infraction (limitation du nombre de joueurs titulaires d'une licence portant la mention « Mutation », interdiction d'accéder à la division supérieure). Cette situation sera vue en juin 2026.

Il est rappelé :

- Que les arbitres doivent officier un minimum de 18 matches officiels avant le 15 juin pour pouvoir couvrir leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.
- Que les nouveaux arbitres ayant réussi leur examen doivent officier un minimum de 9 matches officiels avant le 15 juin pour pouvoir couvrir leur club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

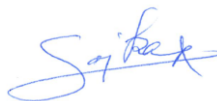
La commission conseille à tous les clubs de consulter footclubs et de contacter leurs arbitres afin de voir la situation de ceux-ci et s'ils seront en fin de saison en règle au niveau du nombre minimum de matches officiels désignés et dirigés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (**SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR**) à l'attention du président de la commission d'appel dans un délai de **7** jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de **110** euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président de Séance.
Daniel SION



Le secrétaire de la Commission.
André SOJKA





COMMISSION DE L'ARBITRAGE



Réunion du : Jeudi 08 janvier 2026 – 18h15

Président : M. Henry MACIUSZCZAK

Présents : MM. Frédéric GAULTIER - Michel KLECHA - Xavier MIQUET - Edouard MORGANTI - Serge PAUCHET - Damien PENO - Anthony RINGEVAL - André SOJKA

Excusés : Mme Clémence GONÇALVES - MM. Rudy BUQUET - Dominique KRAJEWSKI (UNAF) - Mathieu MUSTAR - François THIBAUT (éducateurs) - Damien VASSE

Ouverture de séance

Henry MACIUSZCZAK

Le Président ouvre la séance en adressant ses meilleurs vœux à la Présidente du District Artois, aux personnels administratifs et techniques du District, à la Commission Régionale des Arbitres, aux membres de la CDA, aux invités, aux arbitres ainsi qu'aux présidents des associations.

Cette réunion constituant la première plénière de l'année, le Président renouvelle ses vœux à l'ensemble des participants, en particulier des vœux de bonne santé.

Il fait part de sa grande satisfaction concernant les résultats obtenus tout au long de l'année 2025.

Le Président revient sur certaines situations ayant pu susciter des interrogations au niveau de la CDA. Il précise que ces choix reposent avant tout sur les compétences et l'expérience des personnes concernées, en particulier au regard de leur engagement au sein de la CDA.

Il souligne par ailleurs la disponibilité des membres de la commission, qui s'investissent et répondent présents dans la mesure du possible.

Le Président adresse ensuite ses vœux à l'ensemble des membres et invite chacun à poursuivre le travail collectif engagé, au service du développement et de la qualité de l'arbitrage artésien.

Le Président dresse un bilan moral de la Commission des Arbitres : au regard des résultats arrêtés fin décembre et début janvier, le Président dresse un bilan globalement très satisfaisant de ce début de saison. Il conclut en saluant l'engagement collectif et la dynamique positive engagée au sein de la commission.

Adoption du PV

Henry MACIUSZCZAK

Le PV de la plénière du 11 Décembre 2025 est validé par l'ensemble des membres de la CDA.

Pôle Technique

Anthony RINGEVAL

❖ BILAN 2025

Présentation du bilan 2025

❖ FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – DECEMBRE 2025

29/12/2025, 30/12/2025, 02/01/2026 et 03/01/2026 matin à La Gaillette (Avion).

Sur les **69 candidats inscrits**, **65 ont suivi la formation**, et parmi eux, **63 ont réussi l'examen** :

- 18 Seniors (> 21 ans)
- 45 Jeunes, dont 2 féminines

Parmi les candidats, 2 rejoindront l'ESCAUT et 1 les FLANDRES (mail transmis aux responsables).

- Formation Initiale en Arbitrage - Prochaines échéances

Prochaines FIA : 24/01/2026, 31/01/2026, 07/02/2026 (+ forma admin 14/02/2026) à Guarbecque

Une 4e FIA fin mai 2026 qui se déroulera à Pont-À-Vendin

❖ QUESTIONNAIRE MAISON 2025

Les arbitres ont jusqu'au vendredi 9/01/2026 23h59 pour répondre. Les observateurs l'ont également reçu sur la base du volontariat.

À ce jour : 250 retours (227 OK > 25, 50 KO < 25) dont 21 observateurs

=> tous les observateurs obtiennent les minima.

Rappel : QM non rendu dans le délai ou < 25 = plus de matchs de coupe en 2e partie de saison

❖ STAGE HIVERNAL 2026

Il se déroulera le samedi 10 janvier 2026 à Arena (tests physiques, mises en situation, correction du QCM maison, vidéos, discipline)

❖ POINT EFFECTIF

- Cas de M. Lakhdar BELMAHI : initialement déclaré en AS cet été (envoi du séminaire en DM).
- Ont renvoyé Questionnaire. En attente de participation à une formation :

Seniors D1	PIETTE Benjamin	En attente stage : annoncé absent stage hivernal
Seniors D4	COSSIAUX Romain	En attente stage : inscrit stage hivernal
Seniors D4	MALEON Dylan	En attente stage : annoncé absent stage hivernal
Seniors DFD	HOUSSIN Jean Luc	En attente stage : inscrit stage hivernal
Seniors Jeunes	DARTUS Christopher	En attente stage : pas de nouvelles
JAD	BELACHKAR Abdelkarim	En attente stage : pas de nouvelles

- Cas des STG Jeunes de la saison N-1 :

5 doivent encore passer l'examen :

- L.Vega a fait 1 match cette saison et pose des indispos tardives
- L.Kerjean et D.Domise : licence OK mais pas de match cette saison
- A.Abbad et I.Amrouch: licences non validées

❖ OBSERVATIONS

Arbitres en situation de promotion accélérée en seniors :

Les arbitres suivants ont validé les promotions accélérées à la suite de la note de 35 obtenue au QM :

- D2 à D1 : D.Stolarczyk – S.Rabalo
- D3 à D2 : P.Descamps
- DA2 à DA1 : F.Modrzejewski

En attente note QM :

- DA2 à DA1 : S.Jolie

Avoir rapidement en janvier car théorie et physique OK (n'a pas pu être vu en 1ère partie de saison) :

- D3 à D2 : B.Fassard

En jeunes, nous sommes en attente de 3 rapports (2 observateurs : L.Lemaire, H.Caprio)

D'une manière générale, la 1ère partie de saison est compliquée dans la gestion des observations Jeunes : dispo des observateurs, gestion des rapports (timing d'envoi des observateurs, nombreux aller-retours dans la relecture). Compte tenu de la charge attendue sur la seconde partie de la saison, il subsiste une incertitude quant à la réalisation de l'ensemble des observations et examens.

❖ PARRAINAGES

La Commission des Arbitres valide la candidature de M. PAWLOWSKI Valentin

❖ FILIERE LIGUE

Cas particuliers des potentielles JAL Féminines :

Nos 5 féminines ont participé au stage des potentielles JALFe de la CRA le samedi 04/01/2025.

En attente d'une communication officielle de la CRA sur ce sujet (modalités et date examens pratiques et théoriques).

Intervention	Evelyne BAUDUIN
---------------------	------------------------

La Présidente du District adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2026, souhaitant à l'ensemble des arbitres santé, réussite et épanouissement personnel et professionnel. Elle rappelle le rôle indispensable des arbitres, garants des règles, de l'équité et du respect sur le terrain, et réaffirme le soutien total du District à leur engagement.

Elle souligne l'importance de cette réunion comme temps d'échanges, de cohésion et de partage d'expériences, permettant d'aborder les enjeux de la saison et de poursuivre une progression collective dans un esprit de solidarité et de respect.

Mme BAUDIN confirme que les arbitres peuvent compter sur l'écoute et le soutien du District, précisant que les demandes sont généralement traitées rapidement, dans le respect des contraintes budgétaires. Trois points sont abordés :

- Discipline : à compter de janvier, les rapports d'arbitrage devront être transmis à l'adresse discipline@arthis.fff.fr ou déposés sur le portail des officiels.
- Caméras : Dotation de 5 caméras individuelles gérées par Michel KLECKA.
- Formation premiers secours lors des FIA.

Intervention	Aymeric ANSEL
---------------------	----------------------

M. Ansel renouvelle ses vœux à l'ensemble des membres de la CDA et exprime son attachement au territoire de l'Artois. Il souligne la qualité du travail mené, fondé sur un équilibre entre expérience et jeunesse, ainsi que les excellents résultats du district, notamment en matière de formation et de représentation dans toutes les filières arbitrales.

Il se félicite de la présence renforcée d'arbitres du territoire au sein des instances régionales et fédérales, permettant une meilleure défense des intérêts de la Ligue et des districts.

Enfin, il salue la réussite du stage organisé et encourage la poursuite de projets interdistricts favorisant la montée en compétences. Il conclut en remerciant l'ensemble des acteurs et en les invitant à poursuivre dans cette voie.

Intervention

Emmanuel CARON

M. CARON remercie la CDA pour son invitation à cette première plénière de l'année 2026. Au nom du bureau de l'AFAF, il adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de la commission. Il fait part d'une réflexion qui est en cours sur une éventuelle réunification ou coordination à l'échelle nationale.

Intervention

Jean Louis Gamelin

M. Gamelin remercie pour l'invitation et souligne qu'il est toujours présent lors des rassemblements. Il note que la date du prochain rassemblement général n'est pas encore fixée et conseille de choisir un moment adapté, en prévoyant suffisamment de temps.

Il tient à saluer l'investissement et l'engagement des membres du pôle arbitrage du district, rappelant que leur rôle ne se limite pas à la partie technique : ils gèrent également la formation, l'administratif et le suivi des arbitres. Il insiste sur la nécessité de valoriser leur travail face aux critiques extérieures, parfois injustifiées.

Il conclut en remerciant l'ensemble des participants pour leur engagement et leur implication.

Tour de table

❖ Fin de réunion : 20H00

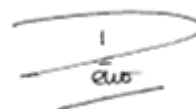
❖ Prochaine réunion : Mercredi 11 février 2026

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de la CDA
Henry MACIUSZCZAK



Le secrétaire de séance
Damien PENO





COMMISSION DE L'ARBITRAGE



Réunion du :	Mercredi 11 février 2026 – 18h15
Président :	M. Henry MACIUSZCZAK
Présents :	MM. Michel KLECHA - Xavier MIQUET - Mathieu MUSTAR - Serge PAUCHET - Damien PENO - Anthony RINGEVAL - André SOJKA - François THIBAUT (éducateurs)
Excusés :	Mme Clémence GONÇALVES - MM. Frédéric GAULTIER - Edouard MORGANTI

Ouverture de séance	Henry MACIUSZCZAK
----------------------------	--------------------------

Le Président ouvre la séance et informe les membres de la tenue d'une réunion avec la CRA concernant l'examen régional des arbitres de Ligue. L'orientation actuelle privilégie une évaluation axée en priorité sur la pratique, la partie théorique intervenant dans un second temps.

Audition	Henry MACIUSZCZAK
-----------------	--------------------------

Courrier d'un observateur concernant le comportement d'un arbitre licencié présent comme spectateur lors d'une rencontre senior. À l'issue du match, dans un contexte de contestations aux abords de terrain, l'intéressé a eu un échange verbal avec un éducateur.

Il lui est reproché d'avoir fait référence à son statut d'arbitre dans des termes susceptibles d'être perçus comme une forme de pression. Entendu par la commission, l'arbitre conteste toute intention de menace et soutient que ses propos ont été mal interprétés. La commission rappelle qu'un arbitre, même lorsqu'il assiste à une rencontre en tant que spectateur, demeure soumis à une obligation de réserve et d'exemplarité.

En conséquence, la commission lui adresse un rappel à l'ordre afin de prévenir toute ambiguïté à l'avenir.

Adoption du PV	Henry MACIUSZCZAK
-----------------------	--------------------------

Le PV de la plénière du 8 Janvier 2026 est validé par l'ensemble des membres de la CDA.

Secrétariat Général	André SOJKA
----------------------------	--------------------

❖ **INDISPONIBILITÉS DE LONGUE DURÉE**

La CDA prend note des indisponibilités suivantes :

Pour raisons médicales :

- LECOMTE Ulrich (D1) : 11/02/2026 au 25/02/2026
- COCQUELET Nicolas (D3) : 28/01/2026 au 28/02/2026
- KALINARCZYK Ludovic (D4) : 07/02/2026 au 31/03/2026

- PAWLOWSKI Valentin (D4) : 23/01/2026 au 23/02/2026
- STRAZER Dany (D4) : 11/12/2025 au 11/06/2026
- BENMIMOUNA Abderrahmane (DA1) : A partir du 28/01/2026
- DEVASSENNE Reynald (DA1) : 13/01/2026 au 27/02/2026
- QUIQUEMPOIX Daniel (DA2) : 13/01/2026 au 15/02/2026
- SERGENT Stéphane (stagiaire) : 19/01/2026 au 08/02/2026

❖ REPRISES

La CDA enregistre les reprises à l'arbitrage suivantes :

- LETAILLE Pierre (D1)
- DEGAND Jeremy (D2)
- LAMBRIQUET Jonathan (D4)

❖ COURRIER

Mail de M. PRESSE Yannick : pris connaissance. N'ayant pas participé aux différents séminaires de rentrée (pour rappel 3 dates ont été proposés par le Pôle Technique), il ne peut être désigné cette saison. Cette situation s'applique également à M. PRESSE Sullyvan. M. PRESSE est invité à participer au séminaire de rentrée prévu en septembre 2026.

Désignations jeunes et seniors

Xavier MIQUET

Xavier MIQUET évoque :

- Des modifications sans information préalable (retraits/déplacements d'arbitres). Assistant manquant en R2 (Avion) :
- Des multiples bascules de matchs entraînant erreurs de désignation.
- Un match joué puis reprogrammé dans le logiciel : arbitres initialement non payés (régularisation en cours).
- Un cas individuel : note de frais transmise pour régularisation.

Pôle Technique

Anthony RINGEVAL - Mathieu MUSTAR

❖ STAGE HIVERNAL 10 Janvier 2026

Le Pôle Technique a organisé le 10 janvier 2026 à l'ARENA de Liévin le stage hivernal des arbitres du District (toutes catégories). Les arbitres de club étaient également conviés à ce rassemblement.

175 arbitres étaient présents pour ce stage de perfectionnement. Points abordés :

- Mises en situation de match
 - Gestion d'une exclusion d'avant-match
 - Gestion de l'absence d'un arbitre + priorités de remplacement
 - Situation de hors-jeu difficile et explications aux capitaines
- Retour sur le questionnaire maison et correction
- Quiz vidéo
- Travail technique sur les sanctions disciplinaires des mains dans la surface + vidéos
- Rappels administratifs
- Point sur le dossier médical arbitre (DMA)

❖ FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE JANVIER ET FEVRIER 2026

La 3^e formation initiale en Arbitrage de la saison s'est déroulée à Guarbecque les samedis 24/01, 31/01 et 07/02.

L'ensemble des 11 candidats présents a validé l'examen théorique avec succès.

Les stagiaires sont convoqués pour la formation administrative qui se déroulera ce samedi 14 février matin au District.

Remerciements au club de Guarbecque et à ses dirigeants, et également à l'ensemble des formateurs mobilisés lors de cette formation.

❖ QUESTIONNAIRES MAISON :

Deadlines : 9 janvier (quasi tout le monde) puis 6 février (FIA Gaillette)

Réponses	379	
Note ≥ 25	307	81,0%
Note < 25	72	19,0%

Max /50	48
Moy /50	32,50
Min /50	14

Observateurs : 23 réponses (dont 6 arbitres District) = 23 validés

Non-rendus : 62 = 17 Seniors en titre - 32 JAD - 13 Stagiaires

❖ MONTEES ACCELERRES

Conformément à la circulaire de rentrée, la CDA acte la promotion accélérée de : B.FASSARD de D3 à D2

❖ FILIERE LIGUE

- Arrêt Enzo PETIT : décision référents Filière à la suite d'absence aux cours
- Arrêt Noé BEUDIN : décision personnelle
- Au 22/12/2025 : Sidney ROBALO -> D1 à la suite de son observation par X.MIQUET
- Au 01/02/2026 :
 - Nathan LANGLIN -> D3 à la suite de ses observations par C.QUIQUEMPOIX et T.VULLO
 - Jauris CICHANSKI -> D3 suite à son observation par L.LUDWICKI

Un cours Filière s'est tenu le 30/01/2026.

Le travail théorique, loi par loi, se poursuit (lois 3 et 14). Les arbitres ont reçu leurs notes aux trois premiers questionnaires. Un quatrième questionnaire en salle a été réalisé.

La progression théorique demeure hétérogène : certains arbitres progressent de questionnaire en questionnaire, tandis que d'autres ne maîtrisent pas encore certains fondamentaux.

- **Situation des 5 arbitres féminines préparant l'examen Jeune Arbitre de Ligue Féminine**

5 arbitres féminines avaient suivi une préparation théorique spécifique, animée par Florent LEFRANC et Mathieu MUSTAR, sur la première partie de saison en vue d'un examen initialement prévu en janvier 2026.

Cet examen étant désormais intégré à l'examen de Ligue de fin mai, les candidates sont intégrées à la Filière Ligue.

Arbitres concernées : COLIN Enola, DE SCHROODER Abigaëlle, MONDO Alizée, QUIQUEMPOIX Célia et WESTEEL Clara.

Examen Ligue

CASSEL-DEFONTAINE et DUFOURNY S ont passé leur 2e exam en U18 R1.

Parrainage	Florent LEFRANC
-------------------	------------------------

Arrêt PETIT (décision référents Filière)

18 parrainages faits sur 30 prévus depuis le 01/01/2026 (les 12 autres sont des matchs reportés). Plusieurs stagiaires issus de la FIA de La Gaillette ont débuté leurs parrainages.

Il reste encore quelques stagiaires issus de la FIA de septembre à Lillers mais à la marge.

Pour ce WE du 14-15/02, 19 parrainages sont prévus

Pas de nouvelles des arbitres stagiaires suivants : M. ABBAD – M. AMROUCH (stagiaire n-1) M. BOUTON.

Validation du principe du 3^{ème} parrainage / examen pour les jeunes à l'aise avec la liste des 7 parrains examinateurs :

- PAWLOWSKI Freddy
- CRICHET Philippe
- TASSART Florian
- BOURGEOIS Sébastien
- HAMEAU Frédéric
- STILLER Ugo
- RICHELIEU Emmanuel

Observations	Mathieu MUSTAR – Serge PAUCHET
---------------------	---------------------------------------

1. Pour les jeunes : **Mathieu MUSTAR**

	Faits	Prévus	% actuel
1ère observation en duo des nouveaux observateurs	2	2	100,00%
Conseil Cdts Ligue avant examen (2 par Cdt JAL + 1 pour Lili Sarah)	11	11	100,00%
Conseil Filière Ligue Jeunes	13	25	52,00%
Observation n°1 pour tous les JAD	59	95	62,11%
Observation n°2 pour certains JAD	4	29	13,79%
Observation notée des Seniors en Jeunes	6	10	60,00%

Examen pratique des stagiaires Jeunes formés saison N-1	16	21	76,19%
Examen pratique des stagiaires Jeunes formés saison N	2	65	3,08%
Observation supplémentaire pour certains stagiaires méritants		4	0,00%
Total	113	262	43,13%
Stats MAJ après observ du 8 fev			

2. Pour les seniors : **Serge PAUCHET**

Les observations se poursuivent chaque week-end, avec des problèmes récurrents de présence des stagiaires désignés. Certains ne se présentent pas ou préviennent tardivement. Un rappel par mail ou téléphone est envisagé pour améliorer la ponctualité.

Au niveau des D2, D3 et D4, les observations sont en cours.

Commission discipline

Michel KLECHA

Point sur les dossiers début février, lors de 24 matchs (dont 14-15 avec des jeunes), plusieurs incidents disciplinaires ont été relevés, principalement des insultes et altercations physiques. Un joueur stagiaire a été suspendu 4 matchs après avoir insulté un arbitre, et un autre a reçu un carton rouge pour propos inappropriés.

Tour de table

❖ Fin de réunion : 20H30

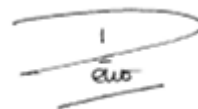
❖ Prochaine réunion : 26 mars 2026

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de la CDA
Henry MACIUSZCZAK



Le secrétaire de séance
Damien PENO





TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



18 avril 2026

ANGRES ES

U8/U9

U6/U7



COMMISSION des CALENDRIERS SENIORS



FORFAITS GENERAUX

ES VENDIN – SENIORS D5 – Poule C – Amende de 75 €

CS PERNES – SENIORS D7– Poule A – Amende de 55 €



COMMISSION FEMININES



FORFAIT GENERAL

ES VENDIN – FEMININES A 8 – Poule B – Amende de 40 €